

- aux entreprises nouvelles ;
- aux jeunes entreprises innovantes ;
- dans le cadre des reprises d'entreprises en difficulté ;
- dans le cadre des zones franches urbaines ;
- dans le cadre des bassins d'emploi à redynamiser ;
- dans le cadre des zones de restructuration de la défense ;
- dans le cadre des zones de revitalisation rurale.

Une option irrévocable sera prise en faveur de l'un ou l'autre régime dans les 6 mois suivant le début d'activité.

- Allègements de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Les entreprises éligibles à l'exonération d'impôt sur les bénéfices sont également exonérées de CFE pour les établissements situés dans ces BUD et créés entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2022.

Une première exonération, de plein droit et compensée par l'État, porte sur la moitié de la base nette imposée au profit de chaque collectivité territoriale ou EPCI. Cette exonération est totale pendant 7 années à compter de l'année qui suit la création. Au titre des 3 années suivantes, l'entreprise bénéficie d'un abattement, toujours sur la moitié de la base nette. Cet abattement est égal à 75 % la première année, à 50% la deuxième année et à 25% la troisième année.

Une seconde exonération, concernant la deuxième moitié de la base nette, s'applique de façon facultative, sur délibération des collectivités locales. Comme la première, cette exonération est totale durant les 7 années suivant la création de l'établissement et est suivie d'un abattement dégressif de 75 %, 50 % et 25 % durant les 3 années suivantes.

Remarque : ces deux exonérations s'appliquent, dans les mêmes proportions et pour les mêmes périodes, à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

- Allègement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Les immeubles rattachés à un établissement bénéficiant de l'exonération de plein droit de CFE sont exonérés de TFPB dans les mêmes proportions et pendant la même durée. Les collectivités territoriales et les EPCI dotés d'une fiscalité propre peuvent également, par une délibération, exonérer la part non concernée par l'exonération de plein droit.

4°) Dispositif d'information et de gestion

Toute entreprise souhaitant faire expertiser sa situation au regard de l'éligibilité au dispositif pourra saisir l'administration fiscale au moyen de la procédure du rescrit fiscal (modèle joint en annexe n° 2).

Les services des impôts des entreprises constituent le point d'entrée des entreprises pour toute question relative au dispositif.

**DEMANDE DE POSITION FORMELLE DE
L'ADMINISTRATION (article L80 B, 2°-b du livre des procédures
fiscales)**

Demande relative à l'application du dispositif du bassin urbain à dynamiser (BUD)

I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ⁽¹⁾

ENTREPRISE INDIVIDUELLE :

NOM ET PRENOM :

NOM COMMERCIAL :

N° SIRET : Code NAF :

SOCIETE :

DENOMINATION SOCIALE :

FORME JURIDIQUE :

NOM DU DIRIGEANT :

(Joindre les statuts s'ils sont déjà établis)

N° SIRET : Code NAF :

DATE DE CREATION : DATE DE DEBUT D'ACTIVITE :

ADRESSE D'IMPLANTATION DU SIEGE SOCIAL :

.....

TELEPHONE :

EMAIL :

ADRESSE(S) D'IMPLANTATION DES ETABLISSEMENTS DISPOSANT DES MOYENS D'EXPLOITATION :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(1) A préciser, s'il y a lieu, au paragraphe *Autres éléments nécessaires*.

II. ACTIVITE QUI SERA EXERCEE A TITRE PRINCIPAL : (En situation d'activité mixte, l'activité prépondérante sera précisée.)

Activité commerciale Artisanale Industrielle

Préciser la nature de l'activité :

L'activité est-elle exercée de manière non sédentaire ? : oui non

Si oui, pourcentage estimé de chiffre d'affaires réalisé en dehors de la zone :

Effectif de salariés prévu :(dont résidents du BUD :))

ACTIVITE SECONDAIRE, précisez laquelle :

III. CONDITIONS DE LA CREATION ⁽¹⁾

L'activité sera-t-elle créée dans le cadre :

- d'une concentration d'activités ? oui non fusion
- d'une restructuration d'activités ? oui non scission apport partiel d'actif
- d'une acquisition ? oui non
- d'une location-gérance ? oui non
- d'un transfert géographique ? oui non
- d'une augmentation du potentiel productif ? oui non
- d'un changement de mode d'exploitation ? oui non
- d'un changement de l'organisation ? oui non
- d'une reprise d'activité préexistante ? oui non
- d'un contrat de partenariat (franchise ou autre) ⁽²⁾ ? oui non
- d'une cession de licence ? oui non
- de l'implantation en France d'un établissement stable d'une entreprise étrangère ? oui non

L'activité de l'entreprise à créer prolonge-t-elle celle d'une entreprise préexistante ? oui non

Existe-t-il une communauté d'intérêts avec une ou plusieurs entreprises préexistantes (liens personnels, financiers et commerciaux) ? oui non

Si la réponse est positive, l'activité est-elle identique à celle de l'entreprise préexistante ? oui non

Y aura-t-il reprise de tout ou partie du personnel, des locaux, du matériel de production ou de la clientèle d'une entreprise préexistante ? oui non

Envisagez-vous d'exercer votre activité en sous-traitance ? oui non

dans l'affirmative, indiquer de quelle (s) entreprise (s) :

Pour les entreprises situées dans le secteur du bâtiment :

Envisagez-vous de reprendre des chantiers commencés par d'autres entreprises ? oui non

dans l'affirmative, précisez le nom de ces entreprises) :

(1) A préciser, s'il y a lieu, au paragraphe *Autres éléments nécessaires*.
(2) Joindre le contrat

IV. POUR UNE SOCIETE, PRECISER LES CONDITIONS DE DETENTION DU CAPITAL ⁽³⁾

DETAIL DES PARTICIPATIONS DES ASSOCIES :

Nom et prénom ou raison sociale des associés	Adresse	Pourcentage de détention du capital

FONCTIONS EXERCEES DANS D'AUTRES SOCIETES OU ENTREPRISES (A SERVIR POUR CHAQUE ASSOCIE PERSONNE PHYSIQUE INTERESSE)

A remplir obligatoirement. Si la société n'est pas concernée, rayer le cadre

Nom et prénom de l'associé	Dénomination sociale de la société ou nom de l'entreprise, adresse	Fonctions	Activité exercée par la société ou l'entreprise

⁽³⁾ Si les cadres sont insuffisants, continuer sur des états joints en annexe.

CAPITAL DETENU PAR LES ASSOCIES PERSONNES PHYSIQUES ET LES MEMBRES DU FOYER FISCAL DANS D'AUTRES SOCIETES (A SERVIR POUR CHAQUE ASSOCIE PERSONNE PHYSIQUE ET MEMBRE DU FOYER FISCAL INTERESSE)

A remplir obligatoirement. Si la société n'est pas concernée, rayer le cadre

Nom et prénom de l'associé et du (des) membres du foyer fiscal	Sociétés : dénomination, adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu ⁽⁴⁾			
				Droits de vote		Droits à dividendes	
				Nombre	%	Nombre	%

⁽⁴⁾ Si le pourcentage de capital détenu a fait l'objet de modifications au cours de l'année de création de l'entreprise nouvelle, indiquer le montant de capital détenu le plus élevé.

**VI. AUTRES ELEMENTS NECESSAIRES POUR PERMETTRE A L'ADMINISTRATION
D'APPRECIER SI LES CONDITIONS REQUISES PAR LA LOI POUR BENEFICIER DE
L'EXONERATION SONT EFFECTIVEMENT REMPLIES**

**ACTIVITES EXERCEES PRECEDEMMENT PAR LE CHEF D'ENTREPRISE OU PAR LES
DIRIGEANTS DE LA SOCIETE NOUVELLEMENT CREEE :**

NATURE, LIEU, PERIODE :

Nom (ou raison sociale) et adresse de l'entreprise :

.....
Existe-t-il des relations juridiques ou d'intérêt entre votre entreprise et celle de votre ancien employeur (si oui, indiquer lesquelles) ?

.....
Si l'entreprise a cessé partiellement ou totalement son activité, préciser à quelle date :

Si l'entreprise a cessé partiellement son activité, préciser la partie de l'activité qui a cessé :

.....
APPORTER ICI TOUTE AUTRE PRECISION UTILE :

A, le

Certifié complet, exact et sincère
Signature (et qualité du signataire)

Cette demande doit être envoyée en recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre décharge* à :
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS-DE-CALAIS
DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX
5, rue du Docteur Brassart – BP 30015
62034 ARRAS CEDEX

* L'absence de réponse dans les 3 mois vaut accord.